



## ACTEURS L'OPINION



# ALERTE SUR LES CONSÉQUENCES d'une application précipitée du ZAN

FRANÇOIS RIEUSSEC, PRÉSIDENT DE L'UNION NATIONALE DES AMÉNAGEURS (UNAM\*)



**Dans un contexte d'inflation galopante**, d'effondrement de la production de logements neufs et de contraction de l'activité du secteur, nous invitons le gouvernement à prolonger le moratoire exprimé dans la circulaire du 4 août relative à l'application des objectifs « zéro artificialisation nette » au risque de voir s'aggraver une situation déjà très préoccupante pour les Français et les acteurs du secteur.

Nous constatons sur le terrain que l'anticipation du ZAN a déjà largement contribué à approfondir la crise du logement et qu'une mise en œuvre précipitée aggraverait plus encore le risque de stagflation qui menace le pays, sans pour autant réduire l'étalement urbain et les émissions de gaz à effet de serre. Si nous partageons la nécessité d'une meilleure maîtrise de l'artificialisation des sols, celle-ci ne peut réussir qu'en évaluant objectivement les conséquences d'une politique de rareté du foncier déjà éprouvée. Dans le contexte économique actuel et face au défi climatique, **nous appelons les pouvoirs publics au dialogue** et réitérons notre proposition d'être un partenaire du gouvernement et des élus locaux afin d'accélérer la transition environnementale des territoires. **D'où la nécessité d'établir un pacte de confiance entre élus, opérateurs et collectivités.**

Les conséquences du ZAN sont déjà très concrètes pour le secteur et le portefeuille des Français. En effet, une explosion des prix du foncier, la réduction de la production de logements sociaux et privés et la contraction de l'activité économique ont des conséquences qui vont de pair avec le blocage de la capacité d'accéder à l'accession à la propriété pour les Français ; mais également avec la poursuite du mitage du territoire par des projets au coup par coup qui ne propose pas de vision globale et qui donc s'accompagne d'une hausse des prix. Il faut donc agir en limitant l'application précipitée du ZAN.

**C'est pourquoi, pour accélérer la transition climatique sans s'attaquer au logement et au pouvoir d'achat des Français, nous proposons :**

- Un permis d'aménager bio climatique – un outil qui permettrait d'accompagner l'ensemble des acteurs pour agir sur l'optimisation des ressources locales et poursuivre un objectif de sobriété foncière tout en répondant à la demande de logements.
- Une prime aux aménagements vertueux.
- Soutien aux élus locaux.
- Un contrat d'aménagement anti spéculatif.

Propositions à retrouver sur unam.fr : <https://unam-territoires.fr/>

\* L'UNAM (Union Nationale des Aménageurs) est l'organisation professionnelle des acteurs de l'aménagement des territoires. Elle réunit 300 entreprises organisées en quatorze chambres régionales. Sa mission est de représenter et d'accompagner les aménageurs dans leur mission d'intérêt général au service des territoires et de faciliter l'accès à leurs compétences aux élus et aux collectivités territoriales.

